



Faute lourde apres convocation a entretien prealable

Par **CAROLE452**, le **14/01/2011** à **11:25**

Bonjour,

ENTRE LA DATE DE RECEPTION DE LA LETTRE DE CONVOCATION ET L'ENTRETIEN PREALABLE JE SUIS ALLE TRAVAILLER UNE JOURNEE

EN FIN DE SOIREE J'AI REALISE UNE ERREUR INFORMATIQUE QUE MON EMPLOYEUR A REQUALIFIER COMME UNE FAUTE LOURDE

MON ENTRETIEN PREALABLE ETAIT LE LENDEMAIN

SUITE A CETTE ERREUR AURAI JE DU AVOIR UNE SECONDE CONVOCATION PRECISANT QU'IL S'AGISSAIT D'UN LICENCIEMENT POUR FAUTE LOURDE

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **12:11**

Bonjour,

Si l'employeur a précisé dans la convocation que la sanction pouvait aller jusqu'au licenciement, il n'avait légalement rien à ajouter sur ce point...

En revanche, je ne comprends pas pourquoi vous n'êtes allé travaillé qu'une journée...

J'ajoute que la faute lourde est extrêmement difficile à invoquer par l'employeur puisqu'elle

implique de la part de la salariée une intention de nuire à l'entreprise et que la Jurisprudence prend cela d'une manière très restrictive...